



Critérium d'Ile de France Par équipes

Règlement Saison 2011/2012

Article 1. : Organisation du Critérium d'Ile de France	2
Article 3. : Qualification des joueurs	4
Article 4. : Composition des équipes	4
Article 5 : Déroulement des rencontres	6
Article 6 : Forfaits	8
Article 7 : Rôle des capitaines	8
Article 8 : Communication des résultats	9
Article 9 : Classements	9
Article 10 : Attribution des titres	10
Article 11 : Montées et Descentes	10
Article 12. : Point particulier pour les matchs de la deuxième phase	11
Article 13. : Désistements à l'inter saison	12
Article 14. : Fusions d'associations	12
Article 15. : Litiges et réclamations	12

Le manuel intitulé "Règles du SQUASH et leur interprétation officielle" suivi des "Règlements sportifs F.F. SQUASH" et du « Règlement disciplinaire de la F.F. SQUASH » constituent la référence pour le règlement sportif. Ces documents sont consultables sur le site www.ffsquash.fr. Seules sont précisées ci-dessous les spécificités du Critérium d'Ile-de-France.

(1) On peut se le procurer à la F.F.S. Il sert de base lors des stages d'arbitrage ou de juge-arbitrage.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Article 1. : Organisation du Critérium d'Ile de France

Le Critérium d'Ile de France est une compétition par équipes fédérales (femmes ou hommes), représentant les associations d'Ile de France affiliées à la F.F.Squash et inscrites au Critérium d'Ile de France. Elle se compose de joueuses et joueurs licenciés compétition auprès de la F.F.Squash.

Les équipes sont réparties de la première division – la plus élevée –, à la Nième – la plus faible. Au sein de chaque division un nombre de poule est défini, ainsi qu'un nombre d'équipes par poule – voir tableau ci-dessous.

Le nombre de poules ainsi que la répartition au sein de ces poules sont directement liés au nombre d'inscriptions.

	HOMMES	FEMMES
Division I	Formule Championnat 1 poule de 12	Formule Championnat 1 poule de 10
Division II	Formule Championnat 2 poules de 11	Formule Championnat 2 poules de X
Division III	Formule Championnat 4 poules de 11	
Division IV	Formule Championnat 4 poules de 8 ou +	

Les nouvelles équipes commencent la compétition par la division la moins élevée.

La Ligue se réserve le droit d'inscrire, une ou plusieurs équipes, (division ou poule) selon les disponibilités existantes en début de saison.

En début de saison, les poules sont constituées dans la mesure du possible de façon géographique.

Le championnat se décompose en 2 phases :

La Ligue diffuse un calendrier pour la première phase. A l'issue de la première phase, le calendrier de la deuxième phase est communiqué dans les meilleurs délais, au regard des résultats.

1^{ère} phase :

Les rencontres se jouent en matchs aller-retour. A l'issue de chaque journée la Ligue édite un classement pour chaque poule selon le présent règlement. A la fin de cette 1^{ère} phase chaque équipe se retrouve classée au sein de sa poule.

2^{ème} phase :

Seules les équipes disputant un titre, une montée ou un maintien (voir art. 11 et 12), y participent., sauf :



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

pour la Division 2 femmes où les 4 meilleures équipes des 2 poules de la première phase sont regroupées dans une nouvelle poule et les autres équipes dans une autre. Les rencontres se jouent en match aller. A la fin de cette 2ème phase chaque équipe se retrouve classée au sein de sa poule.

Article 2. : Inscriptions

2.1. - Pour pouvoir engager une ou plusieurs équipes dans le Critérium d'Ile de France, une association sportive doit être dûment **affiliée à la F.F. SQUASH pour la saison en cours**. Les matchs à domicile seront obligatoirement disputés dans un club hôte dit « **Club Affilié** ».

La réinscription d'une année à la suivante n'est pas automatique; celle-ci ne sera acquise que par retour dans les **délais impartis** du bulletin d'inscription diffusé à tous les clubs en fin de saison. Ce bulletin doit être accompagné d'un chèque de règlement des droits d'inscription.

2.2. - **Nombre d'équipes par association sportive :**

Une association sportive peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite, avec les restrictions suivantes ;

2.2.1. - Chaque équipe doit disposer d'au moins un court pour chaque rencontre disputée à domicile à partir de l'horaire officiel et sans interruption. **Ces courts doivent avoir fait l'objet d'un enregistrement pour la saison en cours auprès de la Ligue.**

2.2.2. - Une association peut avoir plus d'une équipe inscrite dans la même division mais pas plus de deux dans la même poule (s'il n'y a pas d'autre possibilité), sauf dans la dernière division où le nombre n'est pas limité.

Dans les divisions 1 et 2, si plusieurs équipes de la même association sont présentes dans une même poule, l'ordre des joueurs devra être respecté pour la constitution des équipes. Les 5 joueurs les mieux classés de ces deux équipes devront évoluer en équipe supérieure (classement de septembre, charge aux capitaines de demander les assimilations nécessaires afin de respecter l'ordre des joueurs).

Dans le cas de la montée d'une deuxième équipe de la même association dans une même poule, il ne sera pas autorisé d'avoir de joueurs mutés (au sens de l'article 3.2) pour la constitution de l'équipe montante, sauf pour un joueur d'une autre ligue ayant participé avec l'équipe montante à au moins 5 rencontres la saison précédente.

Dans le cas d'une association ayant plus d'une équipe dans la même division, lors de la 2° phase du critérium une seule équipe (la mieux classée en résultat points) sera retenue pour disputer le titre et/ou la montée en division supérieure.

Exemple :

Equipe A & B jouent dans la même poule en Division 1 ou 2 et chaque équipe inscrit 7 joueurs avec les classements suivants:

Equipe A (équipe supérieure)

Joueur 1 - 1N
Joueur 2 - 2A
Joueur 3 - 2A
Joueur 4 - 2B
Joueur 5 - 2B
Joueur 6 - 2D
Joueur 7 - 2D

Equipe B (équipe inférieure)

Joueur 1 - 2C
Joueur 2 - 2C
Joueur 3 - 2D
Joueur 4 - 2D
Joueur 5 - 3A
Joueur 6 - 3A
Joueur 7 - 3B

Les 5 joueurs les mieux classés sont en équipe supérieure.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

2.2.3. - Une Association Sportive peut "baptiser" d'un nom différent les équipes qu'elle engage (sponsors différents...). Toutefois, le nom de ces équipes devra impérativement comporter sans ambiguïté le lieu des rencontres jouées à domicile, ainsi que le numéro de l'équipe dans l'Association.

Exemples : Elle & Lui Templier 2 est l'équipe 2 de l'A.S. (Association Sportive) Templier Coulommiers, Forest Hill Aquaboulevard l'équipe masculine unique de l'A.S. correspondante.

2.2.4. -

Une Association Sportive devra avoir parmi ses licenciés un arbitre ou arbitre stagiaire déclaré dans chaque équipe qu'elle engage.

Article 3. : Qualification des joueurs

En application directe du règlement F.F. SQUASH :

3.1. - Pour pouvoir être qualifié dans une équipe, un joueur doit être en possession de l'original de sa licence Fédérale au nom de l'association sportive que cette équipe représente (ou d'une attestation de la fédération). Cette licence doit être signée par le joueur; de plus, elle doit être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du squash en compétition (tampon au dos de la licence, ou certificat lui-même). Il est du ressort de chaque capitaine d'effectuer ce contrôle et de vérifier l'identité de chaque joueur en se faisant présenter les cartes d'identités, s'il le juge nécessaire.

La licence, le certificat médical (et les différents sur classements éventuels) sont des certificats PERSONNELS : ils doivent en permanence rester en possession du joueur qui doit pouvoir les présenter sur requête, ainsi qu'une pièce d'identité.

3.2. - **Statuts particuliers**

3 types de licenciés ont un statut particulier :

- Les compétiteurs qui appartenaient à une association sportive différente la saison précédente : nous les appellerons joueurs "**mutés**"; sauf dans le cas du transfert d'une équipe complète (au minimum 5 joueurs) ou de plus de six joueurs d'une association vers une autre (création d'une nouvelle association comprise), et où la mutation ne sera pas pris en compte pour les joueurs concernés.

- Les compétiteurs licenciés dans une autre ligue, qui intègre la liste d'une équipe IDF avant le premier match du Critérium d'Ile de France pour la saison sportive complète tout en conservant leur licence dans leur association d'origine, sont assimilés à un joueur « **muté** ».

- Les compétiteurs « **jeunes** » qui peuvent participer à cette compétition sont les jeunes en simple sur classement et double sur classement (catégorie – 19 ans et – 17 ans). Pour le double sur classement la date de référence sera la fête du squash.

3.2.1 - Les joueurs mutés sont systématiquement qualifiables pour jouer en équipe à condition d'être en règle avec la Fédération et avec leur ancien club.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Article 4. : Composition des équipes

4.1 - Nombre de joueurs

Les équipes engagées dans les différentes compétitions comporteront le nombre de joueurs (ses) suivant :

	Hommes	Femmes
Division I	5	5
Division II	5	4
Division III	5	
Division IV	5	

4.2 - Qualification des joueurs

Le nombre de joueurs "mutés" inscrits par une équipe sur une feuille de match est limité à 2.

Dans tous les cas, l'ordre des joueurs inscrits sur une feuille de match doit respecter l'ordre induit par le dernier classement officiel de la F.F. SQUASH (pour le classement à l'intérieur de chaque équipe). Les joueurs ayant éventuellement demandé et obtenu auprès de la F.F. SQUASH une correction de leur classement devront être en mesure de présenter au moment de la rencontre un justificatif fédéral (dans le cas où cette correction ne figurerait pas dans les listes envoyées aux associations sportives ou sur le site Internet de la FFS <http://www.ffsquash.fr>).

4.3 - Constitution des équipes

4.3.1. - En début de saison, **et ce au plus tard 7 jours calendaires avant la première rencontre**, le capitaine d'équipe doit saisir sur le site Internet SquashNet (accessible à partir du site <http://www.idfsquash.fr>) la liste des joueurs qui seront amenés à jouer dans son équipe pendant la saison.

Cette liste sera valable pour toute la saison.

Tout joueur licencié d'une association peut intégrer l'équipe de cette association en cours de saison. Le capitaine de l'équipe doit indiquer à la ligue la liste complète de son équipe actualisée avec la nouvelle recrue.

Cette modification doit être saisie en ligne 3 jours ouvrables avant la participation du joueur dans l'équipe.

Un joueur licencié dans une association d'une autre ligue peut figurer dans cette liste à condition d'y être inscrit avant la première journée du critérium.

Aucun joueur licencié dans une autre ligue ne pourra intégrer la liste d'une équipe, en cours de saison.

4.3.2.- Qualifications des joueurs pour la deuxième phase

Pour participer à ces matchs les joueurs et joueuses devront avoir joué au moins 3 matchs avec l'équipe concernée pendant la saison.

4.3.3- Le non respect des articles 4.3.1, 4.3.2, entraînera la sanction du joueur fautif (match perdu 3/0 par forfait).



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Si ce joueur est le dernier de l'équipe, le résultat de l'équipe sera compté, avec match perdu par forfait du joueur concerné.

Si le joueur est à toutes autres places, l'équipe concernée aura rencontre perdue en application du présent règlement (tous les matchs perdus par forfait 3/0).

4.3.4.- Cas des associations sportives ayant plusieurs équipes engagées

En aucun cas, un joueur ne pourra figurer dans plusieurs équipes du Critérium d'Ile de France, et cela à n'importe quel moment de la compétition. Un joueur « appartient » à une seule équipe pour toute la saison sportive et cela dès qu'il a été déclaré dans la liste telle que mentionnée en 4.3.1.

4.3.5.- Règles de classement inter - équipes

Les équipes d'une association sportive engagées seront numérotées par la Ligue Régionale d'Ile de France de manière à respecter la hiérarchie des différentes divisions.

Exemple : un club engage 4 équipes masculines ; en se reportant aux résultats de l'année précédente :

la Ligue en inscrit	1 en D I	ce sera	la 1
	1 en D III		la 2
	2 en D IV		les 3 et 4.

4.3.6- Les équipes pourront être constituées au gré de leur capitaine, sans respecter la hiérarchie du classement des joueurs entre les équipes. Toutefois, il est rappelé que, conformément à l'art. 4.2, l'ordre des joueurs inscrits sur une feuille de match devra respecter l'ordre induit par le dernier classement officiel de la F.F. SQUASH et ceci tout au long de la saison.

En cas non respect de cet ordre des joueurs, les matchs concernés seront perdus par forfait 0/3. Plus de deux erreurs d'ordre entraînant la défaite de tous les joueurs par forfait 0/3 et la rencontre perdue pour l'équipe fautive.

Article 5 : Déroulement des rencontres

5.1 - Chaque équipe doit avoir désigné un capitaine (cf. art. 7) pour la rencontre concernée.

5.2 - Avant le début de chaque rencontre, les capitaines remplissent la feuille de match de la rencontre et présentent les certificats médicaux et les cartes d'identité pour vérification. Celle-ci doit ensuite être entièrement remplie avant que ne commence la première partie.

5.3 - L'ordre des matchs de chaque rencontre est fixé de gré à gré entre les deux capitaines.

En cas de désaccord, l'ordre suivant sera respecté :

5, 4, 1, 2, 3 pour équipes de 5,

4, 1, 2, 3 pour équipes de 4

3, 1, 2 pour équipes de 3

5.4 - Le choix des arbitres est effectué de gré à gré entre les deux capitaines, avec la restriction suivante : les arbitres doivent être en possession de la licence Fédérale.

En cas de désaccord :

équipes de 5 : l'équipe qui reçoit arbitrera 3 matchs, ceux des numéros 1, 2 et 5 et l'équipe visiteuse les 2 matchs des n° 3 et 4.

équipes de 4 : l'équipe qui reçoit arbitrera 2 matchs, ceux des numéros 2 et 3, et l'équipe visiteuse les matchs des n° 1 et 4.

équipes de 3 : l'équipe qui reçoit arbitrera 2 matchs, ceux des numéros 1 et 3, et l'équipe visiteuse le match des n° 2.

5.5 - **Chaque rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier établi par la Ligue.**

Cependant, les modifications de date sont acceptées à condition que :



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- * les **deux** capitaines soient d'accord et l'aient signifié par courriel,
- * la rencontre ait lieu **AVANT** la date prévue au calendrier officiel (sauf cas de force majeure, météo en particulier),
 - * la Ligue soit informée **par courriel** et **au préalable**.

Dans le cas de report d'une rencontre, la nouvelle date devra être renseignée sur l'appli SquashNet par le secrétariat de la Ligue. Une fois la date modifiée, la saisie des résultats pourra être effectuée normalement sur l'appli SquashNet.

C'est le classement des joueurs à cette nouvelle date qui sera pris en compte pour l'ordre des matchs et pour la prise en compte des performances individuelles éventuelles pour le classement du trimestre en cours.

- 5.6 - Les matchs se dérouleront, selon la division concernée, le :

	Hommes	Femmes
Division I	Mardi	Mardi
Division II	Mardi	Mardi
Division III	Jeudi	
Division IV	Jeudi	

Le calendrier précis est communiqué en début de saison aux équipes inscrites.

Les matchs se jouent en 11 points directs (2 points d'écart à 10 partout).

- 5.7 - Les rencontres débutent à 19h30, sauf accord particulier entre les 2 équipes.

5.7.1 - L'équipe qui n'aura pas au moins 1 joueur présent à 20h00 (ou 1/2 heure après l'horaire convenu entre les 2 capitaines) sera déclarée forfait et marquera les points indiqués dans l'article 9.

5.7.2 - Lorsqu'une équipe est au complet, l'autre ne l'étant pas, les rencontres peuvent débuter, à condition que la feuille de match soit remplie pour les deux équipes.

A partir de 20h00 (ou 1/2 heure après l'horaire convenu entre les 2 capitaines), l'équipe incomplète devra faire en sorte que ses joueurs arrivent à temps pour qu'il n'y ait aucune interruption de la rencontre.

Si la rencontre se déroule sur 2 courts, la rencontre devra se dérouler en continu sur au moins un court, et avec des interruptions de moins de 30 minutes sur l'autre court.

L'équipe responsable d'une telle interruption aura **rencontre perdue** sur le score de 5 à 0 (4 à 0 ou de 3 à 0) sauf si l'article 6.1 s'applique.

5.7.3 - Lorsque les deux équipes sont incomplètes, aucune des deux ne peut être considérée comme fautive et il est donc nécessaire d'attendre l'arrivée d'autres joueurs. Mais dès qu'une équipe est au complet, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.

- 5.8 - Le choix des balles utilisées est effectué de gré à gré entre les deux capitaines. En cas de désaccord, l'équipe qui reçoit devra être en mesure de fournir des balles **neuves** homologuées par la F.F. SQUASH.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Article 6 : Forfaits

- 6.1 - Une équipe **sera déclarée forfait** si elle s'aligne pour la rencontre avec plus d'un joueur forfait à 21h30. Si les deux équipes sont dans ce cas, les **2 équipes** seront déclarées forfaits et **marqueront les points indiqués dans l'article 9.**
- 6.2 - Si les 2 équipes se présentent avec **un joueur forfait**, et en cas d'égalité au nombre de parties remportées à la fin de la rencontre, elles seront départagées d'abord au nombre total de jeux remportés, puis au nombre total de points marqués. Si l'égalité persiste, l'équipe qui reçoit aura match perdu.
- 6.3 - **Trois forfaits d'une équipe dans la saison** entraînent automatiquement sa **disqualification** et sa rétrogradation en division inférieure la saison suivante. L'équipe peut continuer à participer à la compétition; cependant, aucun de ses résultats de la saison ne sera pris en compte pour établir le classement final de la poule. En revanche, les résultats individuels seront homologués pour l'établissement du classement individuel national.
- 6.4 - **En cas d'absence d'un joueur**, l'équipe incomplète perdra par forfait 0/3 le match numéro 5, 4 ou 3, suivant le nombre de joueurs de la compétition. Si une équipe se présente par exemple à 4 joueurs, ceux-ci joueront obligatoirement en 1, 2, 3, et 4. L'équipe qui serait responsable du non-respect de cette règle entraînerait la défaite de tous ses joueurs par forfait 0/3 et la **rencontre perdue sur le score de 0/5 (resp. 0/4, 0/3).**
- 6.5 - **Le non respect de l'article 2.1**, entrainera pour l'équipe recevante, la défaite de tous ses joueurs par forfait 0/3 et la **rencontre perdue sur le score de 0/5 (resp. 0/4, 0/3).**

Article 7 : Rôle des capitaines

Les 2 capitaines assureront conjointement le rôle de juge arbitre de la rencontre. Ceci suppose qu'ils aient une parfaite connaissance du règlement, mais aussi la préoccupation constante de jouer les médiateurs. Chaque équipe doit donc se présenter en ayant désigné un capitaine **pour la rencontre**. Si ce dernier n'est pas un joueur, il doit néanmoins à minima être licencié de l'association sportive.

Le capitaine assure les fonctions suivantes :

- 7.1 - il prévient (ou fait prévenir) l'équipe adverse d'un retard prévisible de l'équipe ou de certains des joueurs.
- 7.2 - il est présent du début à la fin de la rencontre.
- 7.3 - il échange avec l'autre capitaine, en début de rencontre, la liste des joueurs.
- 7.4 - il tient à disposition du capitaine adverse les licences des joueurs, les certificats médicaux et les cartes d'identité, ainsi que les sur classements des jeunes joueurs.
- 7.5 - il s'entend avec l'autre capitaine sur :
. l'ordre des matchs (voir 5.3).
. le choix des arbitres.
- 7.6 - il règle **avant** le début du premier match les éventuels litiges concernant :
. le choix des balles utilisées.
. l'état du (des) court(s), etc. ...
. le nombre de courts sur lesquels la partie sera disputée.
- 7.7 - par son attitude, il veille et concourt au bon déroulement de la rencontre (par exemple en intervenant auprès de l'un de ses joueurs si celui-ci fait preuve d'un esprit anti-sportif).
- 7.8 - il s'assure que la feuille de match est correctement remplie avant de faire débiter la rencontre, puis la signe à la fin de cette rencontre.
- 7.9 - il est responsable de la communication à la Ligue du résultat de la rencontre.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- 7.10 - en début de saison, il est responsable de la saisie sur SquashNet de la saisie de la liste de ses joueurs et des éventuels apports de joueurs en cours de saison.
- 7.11- il reporte les points gagnés pour chaque joueur sur la feuille récapitulative des points individuels.

Tout manquement grave à ces devoirs peut entraîner une sanction de l'équipe ou du joueur concerné.

Article 8 : Communication des résultats

La Ligue met à disposition sur son site Internet des feuilles de résultats téléchargeables pour la saisie des résultats.

C'est à **l'équipe qui reçoit** de fournir la feuille de résultats officielle.

A l'issue de la rencontre, la feuille est signée par les deux capitaines. Le capitaine de l'équipe qui reçoit en a la responsabilité et doit la conserver. Une copie de celle-ci devra être produite pour toute réclamation.

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit, à l'issue de la rencontre, saisir en ligne les résultats sur SquashNet, le capitaine adverse en sera informé par messagerie pour validation. En cas d'une équipe forfait, la feuille de match devra être transmise à la ligue pour enregistrement.

Un exemple de la feuille de match est joint en annexe. Il est de la responsabilité des capitaines de s'assurer de la conformité des feuilles avant de la signer.

Il n'est pris en compte pour chaque trimestre, et de manière automatique, que les deux meilleurs résultats du joueur, tous championnats par équipes confondus (les résultats entre joueurs de sexes différents ne sont pas comptabilisés).

Remarque :

UN JOUEUR NE POURRA ETRE INSCRIT SUR LA LISTE DE SON EQUIPE QUE SI SA LICENCE FEDERALE EST VALIDEE PAR LA FEDERATION.

MERCI DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR RESPECTER CE POINT DE REGLEMENT.

Lors de la mise à jour des classements, il est de la responsabilité du capitaine de vérifier les nouveaux classements des joueurs de son équipe disponibles sur le site Internet de la Fédération.

Article 9 : Classements

Le classement des poules sera établi avec le système de points suivant :

Victoire = 3 points
Défaite = 1 point
Match nul = 2 points
Forfait = moins 2 points

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées selon les critères successifs suivants :

Sur l'ensemble des résultats de la poule :

- nombre de matchs individuels gagnés,
- nombre de jeux gagnés,
- nombre minimum de jeux concédés.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Puis, en cas d'égalité persistante, pour les rencontres de ces équipes entre elles :

- nombre de points marqués,
- nombre de matchs individuels gagnés,
- nombre de jeux gagnés,
- nombre minimum de jeux concédés.

Enfin si nécessaire par tirage au sort.

Le classement des poules est disponible sur le site de la Ligue :
www.idfsquash.fr.

Article 10 : Attribution des titres

Pour les divisions comprenant plusieurs poules, les vainqueurs de poules seront regroupés dans une poule. Cette poule est jouée en matchs aller simple, le titre de Vainqueur du Critérium d'Ile de France sera décerné au premier de cette poule, au regard du présent règlement.

Article 11 : Montées et Descentes

ATTENTION : N'accéderont à la division supérieure, soit directement, soit par repêchage, que les équipes qui auront disputé jusqu'au bout les titres, matchs de classement de barrage et de repêchage.

11.1 - Entre Division I et Division II :

HOMMES :

Les deux équipes dernières de Division I descendent automatiquement et sont remplacées par la première de chaque poule de Division II.

Les deux deuxièmes de chaque poule de Division II disputent un premier match de barrage; le vainqueur rencontre alors l'équipe qui a terminé 10ème de Division I pour un match de barrage qui décide quelle équipe jouera en Division I, la saison prochaine.

FEMMES :

Les deux équipes dernières de la division 1 descendent automatiquement et sont remplacées par les deux équipes arrivées respectivement première et seconde de la poule des meilleures de la 2ème phase de la division 2.

11.2 - Entre Division II et Division III :

HOMMES :

Les équipes qui ont terminé 10èmes ou 11èmes de chaque poule de Division II descendent automatiquement et sont remplacées par les quatre équipes qui ont terminé en tête de chaque poule de Division III.

Les 9èmes de chaque poule de Division II disputent un match de barrage.

Le vainqueur se maintient en Division II.

Le perdant dispute un match de barrage contre le meilleur des seconds des poules de Division III, lui-même déterminé à l'issue d'une poule à 4. Le résultat de ce match désigne l'équipe qui jouera en Division II.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

11.3 - Entre Division III et Division IV :

HOMMES :

Les équipes qui ont terminé dernières de chaque poule de Division III descendent automatiquement et sont remplacées par les quatre équipes qui ont terminé en tête de chaque poule de Division IV.

Les 10èmes de chaque poule de Division III descendent automatiquement mais jouent des matchs de repêchage et sont regroupés dans une poule. Cette poule est jouée en matchs aller simple. A l'issue de cette phase, des matchs de repêchages seront disputés avec les 3èmes des 4 poules de Division IV, puis avec les perdants des barrages (voir paragraphe ci-dessous).

Les 9èmes de Division III sont regroupés dans une poule. Cette poule est jouée en matchs aller simple. A l'issue de cette phase, des matchs de barrage seront disputés avec les seconds des 4 poules de Division IV (voir paragraphe ci-dessous).

Les 2èmes des 4 poules de Division IV sont regroupés dans une poule. Cette poule est jouée en matchs aller simple. A l'issue de cette phase, des matchs de barrage seront disputés avec les 9èmes de Division III, comme suit :

- 1^{er} des 9èmes de Division III et 4^{ème} de la poule des 2èmes de Division IV : **match A**
- 2^{ème} des 9èmes de Division III et 3^{ème} de la poule des 2èmes de Division IV : **match B**
- 3^{ème} des 9èmes de Division III et 2ème de la poule des 2èmes de Division IV : **match C**
- 4^{ème} des 9èmes de Division III et 1^{er} de la poule des 2èmes de Division IV : **match D**

Les vainqueurs des matchs seront qualifiés en Division III., les perdants jouent les matchs de repêchage.

Les 3èmes des 4 poules de Division IV sont regroupés dans une poule. Cette poule est jouée en matchs aller simple. A l'issue de cette phase, des matchs de classement seront disputés avec les 10èmes de Division III, comme suit :

- 1^{er} des 10èmes de Division III et 4^{ème} de la poule des 3èmes de Division IV : **match 1**
- 2^{ème} des 10èmes de Division III et 3^{ème} de la poule des 3èmes de Division IV : **match 2**
- 3^{ème} des 10èmes de Division III et 2ème de la poule des 3èmes de Division IV : **match 3**
- 4^{ème} des 10èmes de Division III et 1^{er} de la poule des 3èmes de Division IV : **match 4**

Les vainqueurs des matchs jouent les matchs de repêchage contre les perdants des barrages.

- Perdant **match A** et vainqueur **match 1**
- Perdant **match B**, et vainqueur **match 2**
- Perdant **match C** et vainqueur **match 3**
- Perdant **match D** et vainqueur **match 4**

Les vainqueurs de ces matchs seront prioritaires en cas de repêchage si des places se libèrent en Division III.

Article 12. : Point particulier pour les matchs de la deuxième phase

On rappellera que **la constitution des équipes est directement liée au respect de l'article 4.3.2.**

Pour les hommes, ces matchs sont joués dans le club de la division inférieure ou dans le club de l'équipe ayant un classement inférieur à l'issue de la première phase.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Article 13. : Désistements à l'inter saison

Dans le cas où, d'une saison à l'autre et avant l'établissement des calendriers, certaines équipes "disparaissent" en libérant ainsi des places, ces places disponibles seraient attribuées :

- en faisant "monter" la meilleure équipe restée en division inférieure,
- puis en "repêchant" la meilleure équipe descendue,
- et ainsi de suite...

Les équipes qui se désisteraient après l'établissement du calendrier ne pourront pas être remplacées.

Article 14. : Fusions d'associations

Les règles régissant les fusions d'associations sont celles édictées par le règlement sportif national.

Article 15. : Litiges et réclamations

Le règlement disciplinaire national est appliqué sur le Critérium Ile de France.

**Il est de la responsabilité des capitaines des équipes engagées de veiller à l'application de toutes les dispositions de ce présent règlement.
La commission compétition peut procéder à tout moment de la saison sportive à des vérifications de conformité et d'application de ce règlement.**

La commission Compétition peut être saisie ou s'autosaisir pour le non-respect de l'application des règlements conformément au règlement disciplinaire national.

La commission Compétition transmet à la Commission Litige et Discipline de Ligue, toute réclamation ayant trait aux mesures disciplinaires, conformément au règlement disciplinaire national.

Procédure de réclamation

Toute équipe estimant qu'un point du règlement du critérium n'a pas été respecté par l'équipe adverse peut porter réclamation contre cette dernière.

Cette réclamation est formulée par le **capitaine** de l'équipe plaignante, à l'attention de la Commission Compétition de la Ligue (c'est à dire par le signataire de la feuille de la rencontre faisant l'objet du litige, la demande par des tiers n'est pas admise).

Une copie de la réclamation devra être adressée au capitaine de l'équipe adverse.

Cette réclamation doit présenter les faits et l'objet de la manière la plus claire et objective possible en mentionnant la ou les références au point du règlement concerné.

Les pièces nécessaires au traitement de la demande par la Commission devront être jointes à la réclamation.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

PRISE EN COMPTE DE LA RECLAMATION :

ELLE DOIT ETRE ENVOYEE DANS LES 5 JOURS OUVRES SUIVANT LA RENCONTRE A LA LIGUE PAR COURRIEL, TELECOPIE OU LETTRE (cachet de la poste faisant foi)

UNE COPIE DE CELLE-CI DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ADRESSEE EN PARALLELE AU CAPITAINE ADVERSE

UNE COPIE DE LA FEUILLE DE MATCH DOIT AUSSI ETRE JOINTE

SI LA RECLAMATION N'EMANE PAS DU CAPITAINE DE L'EQUIPE RECEVANTE, CE CAPITAINE DEVRA ENVOYER A LA LIGUE LA COPIE DE LA FEUILLE DE MATCH

(dés qu'il aura connaissance de la réclamation ou à la demande de la Ligue)

UN CHEQUE DE CAUTION DE 50 EUROS DOIT ETRE ENVOYE EN PARALLELE
Cette caution sera restituée si la réclamation est recevable aux termes du présent règlement, sinon elle sera encaissée.

Suite à réclamation, le capitaine de l'équipe recevante qui serait dans l'impossibilité d'envoyer la feuille de match, dans les cinq jours ouvrés, après demande de la ligue, aura **rencontre perdue** sur le score de 5 à 0 (4 à 0 ou de 3 à 0).